

## **SECDEF**

### **Compte-rendu de l'assemblée générale annuelle mercredi 27 janvier 2010**

#### **Ordre du jour :**

- Adoption du PV de l'Assemblée Générale du 4 février 2009
- Allocution de M. le Maire de Fresnes
- Rapport moral et financier
- Adhésions
- Jugement du Tribunal administratif de Melun, audience tenue le 17 décembre 2009
- Contrat du bassin Bièvre aval et le SAGE Bièvre
- Classement de la submersion du 7 août 2008 en « catastrophe naturelle »
- Travaux du SIAAP pour le doublement de la Bièvre par une canalisation eaux usées
- Mise en service du bassin des Frères Lumière sur le ru du Beauvallon – projet sur RN20
- Questions diverses

La feuille d'émargement est en place à la table du secrétariat : 31 familles sont présentes, et 42 sont représentées avec des pouvoirs réguliers ; 73 familles sur les 134 adhérentes participent ainsi à l'Assemblée générale.

La séance est ouverte à 20h30, sous la présidence de M. Véret, Président de SECDEF. Il rappelle la composition du Bureau de SECDEF et présente Sandrine Chauvin, nouvelle vice-présidente élue par le CA en remplacement de Marie-Laure Roger démissionnaire, qui reste néanmoins administrateur.

Le Président lit l'ordre du jour et indique que son déroulement pourra être modifié pour s'adapter à l'emploi du temps de M. le Maire qui nous fait le plaisir d'intervenir au cours des AG annuelles pour informer les familles des avancées en matière d'assainissement.

#### **1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 février 2009**

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 février 2009 dont le texte a été joint à la convocation de la présente assemblée, est adopté à l'unanimité.

## 2. Validation de l'élection de Sandrine Chauvin et d'Arnaud Colmet-Daage

Sandrine Chauvin et Arnaud Colmet-Daage ont été élus par le CA pour deux ans en qualité de vice-présidents. Cette élection est confirmée à l'unanimité.

## 3. Rapport financier

André Ntourgoutian, trésorier de l'association, présente le rapport financier arrêté au 31 décembre 2009.

Total des dépenses annuelles y compris des dépenses exceptionnelles : 3511,54 euros  
 Dépenses exceptionnelles : 263 euros (deux banderoles) + 277 euros (retour anticipé de l'étranger du Président, pour l'audience du tribunal administratif du 17 décembre) + 64 euros (tirages photos à fournir au tribunal)

**Total des dépenses courantes pour 2009 : 3511,54 – 604 euros = 2907,54 euros.**

**Solde : + 622, 96 euros**, après constitution d'une provision de 8.000 € pour frais de justice.

Secdef ne demande plus de subvention municipale, les frais d'avocats à régler étant couverts par la provision. La cotisation est maintenue à 15 euros par famille.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

### Adhésions :

- 110 adhérents en 2008
- 134 adhérents en 2009

Des nouveaux arrivés, généralement des jeunes ménages, ont lu notre bulletin et ont adhéré. Le Président remercie les délégués de quartier qui le distribuent et souligne l'importance du nombre des adhésions pour garder à notre association le poids dont elle a besoin pour être entendue.

## 4. Classement de l'inondation du 7 août 2008 en « catastrophe naturelle »

### Mesures de l'inondation :

La précipitation du 7 août 2008 a été forte. Elle n'a cependant pas causé de dommages significatifs grâce au bon fonctionnement du bassin d'Antony. Le Président rappelle que les vannes de sortie dudit bassin ont été automatisées par le SIAAP et que leur fermeture durant six heures a permis le stockage de 101.000 m<sup>3</sup>, volume encore jamais atteint.

### Classement en « catastrophe naturelle » :

La submersion du 7/8/2008 a été classée « catastrophe naturelle » par arrêté du 25/6/2009 publié au JO du 1/7/2009, ouvrant ainsi, aux familles sinistrées, le droit d'être indemnisées par les assureurs. Le Président rappelle toutefois que le cumul, pour une même commune, de déclarations de « catastrophes naturelles » successives, conduit à la majoration rapide et importante des franchises appliquées par les assureurs.

## 5. Allocution de M. le Maire de Fresnes

Le Président accueille M. le Maire et, avant de l'inviter à intervenir, rappelle les trois orientations prioritaires de la commune pour l'année 2010 telles que déclinées par lui dans le Panorama de janvier 2010, la troisième étant le **bassin du Parc du Moulin de Berny** « *identifié dans le programme d'actions du contrat Bièvre-aval* ». Le Président indique qu'il a demandé la communication d'une copie de ce contrat. Elle lui a été refusée.

M. le Maire, dans son introduction, note la présence sur les murs de la salle des banderoles déployées le 5 mars lors de la visite de Christian Favier, président du Conseil général du Val de Marne, à la MJC de Fresnes (« **Plus jamais d'eau polluée dans nos maisons à Fresnes** » - « **Urgent - le bassin de 50.000 m<sup>3</sup> au Parc du Moulin de Berny** »)

**Sont retranscrits ci-après in extenso, et replacés dans leur contexte, les passages essentiels de l'allocution de M. le Maire enregistrée en séance.**

« *Il est urgent de faire ce bassin* ». M. le Maire rappelle son intervention auprès de M. le Président du CG94 le 5 mars 2009 « *sur la nécessité d'accélérer sa construction* ». « *Il y a deux choses sur lesquelles il faut être clair : d'abord la capacité de ce bassin. Vous réclamez 50.000m<sup>3</sup> et vous avez raison. Je l'avais déjà dit l'an dernier. Mais le CG 92 ne veut financer qu'un ouvrage pour une pluie décennale, c'est-à-dire pour une pluie qui revient une fois tous les dix ans. Donc un bassin pour une pluie décennale dans ce secteur serait aux alentours de 15, 20, 25 ou 30.000m<sup>3</sup>, en tout cas pas 50.000m<sup>3</sup>. Donc il y a d'abord une décision à prendre sur la capacité du bassin. Deuxièmement, il y a une décision à prendre aussi, c'est plus dur, sur la façon de le financer, qui le financera, qui fait partie du tour de table* ». M. le Maire énumère les financeurs potentiels : le SIAAP, les départements du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine, la CAVB et la CAHB et, peut-être des opérateurs privés comme la SEMMARIS (Marché d'Intérêt National de Rungis).

« *Nous en étions là au début du second semestre 2009 quand, sous l'animation de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, il y a eu une réunion de l'ensemble des maîtres d'ouvrage pour l'ensemble du territoire concerné pour entrer dans un contrat qu'on appelle le contrat « Bièvre aval », chargé d'identifier l'ensemble des opérations en matière de l'eau sur le territoire aval de la Bièvre d'Antony à Paris, pour coordonner l'ensemble des travaux qui sont identifiés. L'ensemble des travaux identifiés, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, atteint des sommes considérables, puisqu'aujourd'hui nous sommes aux alentours de 238 millions d'euros à dépenser entre 2010 et 2015, c'est-à-dire aujourd'hui. Dans l'ensemble de ces ouvrages, la lutte contre les inondations est identifiée pour 52 à 53 millions d'euros d'ouvrages à construire, dont 50 millions pour le bassin de Fresnes. Partant de cela, en tant que Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB), signataire comme structure non pas porteuse mais d'animation du contrat Bièvre aval, j'ai souhaité qu'il y ait un travail pour que ce bassin soit identifié, ce qu'il est aujourd'hui. Le contrat Bièvre aval sera signé au mois de mars. Aujourd'hui, dans ce contrat, le bassin est bien identifié pour 50 millions d'euros, mais les maîtres d'ouvrage ne sont pas clairement identifiés, ils sont cités : le SIAAP, les deux départements, les deux communautés d'agglomération et, pour l'instant, sur les lignes, on met dix millions à chacun, sans vérifier s'ils sont d'accord* ».

« Partant de cet état de fait, j'ai proposé aux élus de Fresnes de porter un **projet d'aménagement autour du bassin**. Comme l'ensemble du terrain du Moulin de Berny est une propriété communale, j'ai proposé une réflexion sur l'ensemble de cette parcelle avec plusieurs directions. »

**Résumé** des cinq directions exposées par M. le Maire :

- accélérer la fin de la concession du marché Sud pour construire un bâtiment qui marque l'entrée de la ville le long de la RN 186 ;
- tourner les commerces du secteur vers les lieux d'habitat que sont « la Peupleraie » et le quartier du Bd Pasteur ;
- créer un équipement public dédié à la petite enfance ;
- construire le bassin ;
- reconstituer un espace vert et créer un parking enterré à côté du bassin.

« J'ai proposé que sur l'argent généré par la requalification de ce terrain qui reviendra forcément au budget de la ville puisque le foncier appartient à la commune, une partie conséquente, j'ai dit 50% mais tout est ouvert et on verra, participe au financement du bassin. La ville n'a aucune compétence en matière d'assainissement puisque nous l'avons transférée à la communauté d'agglomération. J'ai cependant proposé qu'elle apporte cette contribution. Une fois cette étude d'aménagement, je l'aurai dans un mois, on me l'a promise pour fin février, je communiquerai avec les Fresnois par le Panorama ou par un autre moyen pour voir ce que cette étude donne. **Une fois que cette étude sera sortie avec ses grands équilibres financiers, je proposerai à l'ensemble des partenaires de se réunir autour de cette étude et de voir comment on peut déclencher une prise de responsabilité partagée autour de ce tour de table de financement.** L'action que j'ai proposée aux élus et qu'on met en œuvre, c'est pour déclencher cette dynamique et **faire en sorte qu'à la fin de 2010 on sache comment ce bassin sera financé et à quel horizon il le sera.** Ce sont des infos fraîches puisque les décisions des élus ont été prises début décembre. Je suis optimiste et on se battra pour que le bassin puisse se construire le plus tôt et au dimensionnement optimal pour tout le monde ».

Cette importante allocution de M. le Maire est suivie d'un échange de questions/réponses dont l'essentiel est rapporté ci-après.

Premier intervenant : « si j'ai bien compris, l'Agence de l'Eau a inscrit (dans son budget) un montant important pour ce bassin ? »

Réponse de M. le Maire : « *Oui, mais plus que l'Agence de l'Eau. **Le montant et le bassin sont dans le contrat. Tous les maîtres d'ouvrage sont d'accord et ce contrat sera signé au mois de mars. Les 50 millions sont inscrits dans la somme, par contre ce qui n'est pas rendu visible, c'est qui financera*** ».

Premier intervenant : « ça veut dire que la volonté de l'Agence de l'Eau a été claire. Elle a considéré que sur 2010-2015, il fallait qu'elle inscrive ce montant de 50 millions ? »

Réponse de M. le Maire : « *tout à fait* ».

Premier intervenant : « Connait-on aujourd'hui précisément les différents acteurs et ce qu'ils sont prêts à mettre au pot pour déclencher le processus ? »

Réponse de M. le Maire : « *Le SIAAP est prêt, le département du Val-de-Marne est prêt, la communauté du Val-de-Bièvre est sûrement prête ; pour le département des Hauts-de-Seine et la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, c'est un peu moins clair. Le SIAAP m'a dit qu'il était prêt à mettre 10 millions, c'est à dire 20% puisqu'ils sont cinq* ».

Deuxième intervenant : « Vous dites que le contrat Bièvre aval a valeur d'engagement, mais quelle est la valeur de cet engagement s'il n'y a pas de détermination de la participation financière de chacun ? »

Réponse de M. le Maire : « *Quand ils vont le signer, les maîtres d'ouvrage vont s'engager. Aujourd'hui, quand on voit la ligne des maîtres d'ouvrage dans le contrat, il y a 10, 10, 10, 10, 10, cinq fois dix. En se mettant autour de la table, ils valident cette répartition* ».

Troisième intervenant : « j'ai du mal à comprendre cette répartition en cinq fois dix. »

Réponse de M. le Maire : « *Dans le contrat, c'est inscrit comme ça. C'est un contrat. Si les cinq signataires le signent, c'est qu'ils s'engageront dans ce contrat.* »

Retour du deuxième intervenant : « Vous avez parlé de 53 millions d'euros pour les ouvrages à construire ? »

Réponse de M. le Maire : « *les 53 millions sur la ligne « lutte contre les inondations », comprennent deux petites opérations plus 50 millions pour le bassin. C'est quasiment le bassin pour l'ensemble de toutes les opérations de lutte contre les inondations ; ça prouve bien que ce bassin est bien identifié comme nécessaire à la lutte contre les inondations* ».

Le Président remercie chaleureusement M. le Maire pour toutes les informations données.

## **6. Rétrospective de la visite de M. Christian Favier, Président du Conseil général du 94, le 5 mars 2009 à Fresnes**

Un extrait vidéo de l'allocution du Président du Conseil Général du Val de Marne à la MJC est projeté. Il s'agit de la déclaration faite par lui sur la nécessité de construire rapidement le Bassin du Parc du Moulin de Berny en partageant l'effort de son financement entre toutes les instances intéressées.

## **7. Jugement du Tribunal administratif de Melun – audience du 17 / 12 / 2009**

Le Président commente le jugement du TA de Melun rendu le 7 janvier 2010, qui retient **entièrement** la responsabilité des acteurs de l'assainissement **sans faire droit à leur demande d'exonération, totale ni partielle, au titre de la force majeure en raison de l'importance exceptionnelle de la pluie**. Le jugement définit des pourcentages de responsabilité. Le Président insiste fortement pour qu'il soit compris de tous que ce pourcentage de responsabilité ne doit pas être confondu avec celui qui servira de base à la répartition du financement du bassin dont M. le Maire vient de parler longuement. Il peut, tout au plus servir d'indication.

Le partage qui conclut la décision du tribunal est de :

- 70 % pour le SIAAP ;
- 15 % pour le département du Val de Marne ;
- 10 % pour la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre.
- 5 % pour le département des Hauts-de-Seine.

Le TA a attribué à chacun des 43 demandeurs, le montant de la franchise laissée à sa charge par ses assureurs, plus 2.500 euros au titre du préjudice moral et 500 euros en couverture des frais d'avocat. Cette dernière somme sera reversée à SECDEF qui a pris entièrement en charge les frais de justice.

Ce jugement est susceptible d'appel dans les deux mois qui suivront la dernière notification faite aux intéressés. On peut s'attendre à un appel de la part de l'un ou l'autre des « acteurs » de l'assainissement mécontent de cette décision qui crée un précédent jurisprudentiel et met à mal la prétendue limitation de la responsabilité des « acteurs » de l'assainissement aux seuls effets de la pluie décennale.

Le Président remercie publiquement M. le Maire pour les subventions versées par la commune, sans lesquelles SECDEF n'aurait pas pu faire face seule aux frais du procès. Il lui remet, pour sa bonne information, la copie du jugement qui vient de lui être adressée en avant-première par le greffe du TA de Melun. Il remercie encore M. le Maire avant son départ, pour son allocution très détaillée.

## **8. Remise des flacons de prélèvement**

Des flacons stériles sont remis à chaque membre présent pour effectuer des prélèvements si, par malchance, de nouveaux débordements dus à une précipitation dite « décennale », venaient à se produire. Sur chaque flacon, il faudrait noter l'endroit, l'heure, et le jour du prélèvement pour la validité des analyses. Les eaux ainsi recueillies seraient alors remises sans délai à un laboratoire qualifié et agréé pour que leur nature et leur éventuelle nocivité soient connues et les informations transmises aux instances chargées de la salubrité publique.

## **9. Travaux du SIAAP pour le doublement de la Bièvre par une canalisation eaux usées**

Le Président informe l'assemblée des travaux très importants engagés par le SIAAP à Antony pour la création d'une canalisation d'eaux usées parallèle à la Bièvre. Cette nouvelle canalisation aura pour fonction de transporter les eaux du collecteur unitaire « Pajeaud-Pasteur » lorsqu'il est mis en chômage technique pour entretien ou réparation. Jusqu'à maintenant, à chaque indisponibilité technique de ce collecteur, les eaux usées sont déviées dans la canalisation Bièvre. Ce processus est une forte cause de pollution des eaux de la Bièvre. Pour se conformer aux directives européennes en la matière, le SIAAP (30%), l'Agence de l'Eau (45%) et la Région Ile-de-France (25%), ont dégagé ensemble un budget de 11,3 millions d'euros. L'ouvrage d'un mètre de diamètre demande le forage de 18 puits de 5 m de diamètre. Le Président émet le vœu que les Fresnois et les Antoniens soient aussi bien traités que les poissons de la Bièvre et de la Seine qui vont bénéficier d'une eau plus pure.

## **10. Mise en service du bassin des Frères Lumière sur le ru du Beauvallon - projet sur RN20**

Le Bassin des Frères Lumières d'une capacité de 5.000 m<sup>3</sup>, en aval de la zone d'activité sud d'Antony, sera mis en service en juin de cette année. Les eaux de ce secteur descendent vers le collecteur Antony-Fresnes qui lui-même débouche dans le Fresnes-Choisy. Ce bassin concourra donc à retarder l'arrivée des eaux de ruissellement en provenance de cette zone d'activité, qui saturent le réseau d'assainissement interdépartemental. En revanche, le projet de bassin de 3.000 m<sup>3</sup> sur la RN20 au « Pont d'Antony » est toujours remis sine die pour des questions foncières.

## **11. Rapport moral.**

Le Président rappelle que l'assemblée doit donner son quitus sur un rapport moral et demande que les divers exposés qu'il a présentés soient réputés constitutifs dudit rapport moral. L'assemblée acquiesce et vote le rapport à l'unanimité.

## **12. Questions diverses :**

**Rendez-vous avec M. le sous-préfet :** Le Président rappelle qu'il a été reçu le 13 octobre dernier par M. le Sous-préfet de L'Hay. Au terme d'une longue entrevue, il lui a remis une note de synthèse sur les submersions à Fresnes. M. le Sous-préfet l'a assuré qu'il faciliterait, en accord avec M. le Maire de Fresnes, une réunion des « acteurs » de l'assainissement à programmer dans le premier trimestre de cette année et à laquelle il serait convié comme auditeur.

**OIN – plateau de Saclay :** Un participant redit son inquiétude sur les conséquences hydrauliques de l'urbanisation du plateau de Saclay dont la majeure partie des eaux risque d'être dirigée vers la vallée de la Bièvre. Le président indique que cette question est prise en compte et traitée sérieusement dans le cadre de la Commission Locale de l'Eau pour le SAGE de la Bièvre.

La séance levée à 22h45, est suivie d'un pot d'amitié organisé pour fêter le 40<sup>ème</sup> anniversaire de SECDEF.

Le Président

Un vice-président (assurant le secrétariat)

Maurice Véret

Sandrine Chauvin